

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON s'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepoitevin-Bourgois, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.						
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.						
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.	
6 heures.	d. au- dumat.		27 pou. lig.			
Midi....	5 d. au- dessus	70 deg.	27 pou. 7 lig.	N.-E.	Soleil.	
SOLEIL.			LUNE.			
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.	
7 h. m	0 h. 14m.26	5 h. 29 n.	Nouvelle lune.		7	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 février 1839.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Le *Censeur*, journal d'opposition radicale, publie un long article en faveur de la candidature de M. Sauzet. Un pareil fait est aussi significatif que fâcheux pour cet honorable candidat. »

Le *Censeur* n'a pas publié une seule ligne en faveur de la candidature de M. Sauzet, le *Courrier* le sait fort bien. L'article auquel il fait allusion n'avait qu'un seul but : remettre au jour les palinodies de MM. du *Courrier* qui remontaient en 1839 M. Sauzet qu'ils défendaient si chaudement en 1837. Cet article avait aussi pour objet d'indiquer avec quelle facilité le *Courrier* relève ce qu'il a abattu, abaisse ce qu'il a élevé. Ainsi, le *Courrier* oppose aujourd'hui à M. Sauzet M. Martin qu'il avait si violemment attaqué aux dernières élections.

Le *Courrier* voudrait peut-être prouver que le parti radical se montre aussi versatile que celui qu'il représente, mais il n'y parviendra pas ; en 1837 nous avons combattu l'élection de M. Sauzet, en 1839 nous suivrons la même ligne.

Enfin, dans un de nos derniers numéros, nous disions : « En conscience, pouvons-nous faire route avec M. Sauzet, qui a fait le rapport des lois de septembre ; avec M. Persil, qui, le premier, a dit à la tribune : *Le roi règne et gouverne, les ministres administrent* ! — Non, c'est moralement impossible. »

Ce que nous avons déclaré impossible le 8 février n'est pas devenu possible le 20, ne le sera pas le 2 mars.

Le *Courrier* sait très-bien que le *Censeur* s'est toujours tenu en dehors de la coalition. Disons mieux, nous l'avons combattue ; nous la combattons aussi long-temps qu'elle s'environnera de RÉTICENCES, aussi long-temps qu'elle n'offrira pas au pays des garanties d'un meilleur avenir.

Le *Courrier* provoquait M. Sauzet, dans son numéro du 19, à donner des explications écrites aux électeurs, à prendre envers eux des engagements. Voudrait-il l'amener à renier la coalition ?

REVUE DE LA SEMAINE.

Le gouvernement belge semble avoir définitivement abandonné la cause populaire ; nul ne s'en étonne, car tout le monde s'y attendait. Qu'y a-t-il en tout cela ? le roi d'un côté, le peuple de l'autre, une trahison au milieu ; c'est tout simple. Le roi, il est vrai, est presque seul, avec quelques ambitieux ; mais il a un budget, un plan arrêté, des soldats qui font feu sans savoir pourquoi, sans presque demander sur qui. Le peuple a de nobles sentiments, mais sans direction ; un but, mais sans moyens d'exécution ; de l'intelligence, mais sans savoir comment l'employer à l'accomplissement de ses desirs. Le peuple est un corps immense, avec une grande quantité de bras ; le roi, en Belgique comme dans beaucoup d'autres états, est une tête qui fait mouvoir une bonne partie de ces bras, instruments aveugles qui tombent de tout leur poids, quand on leur dit : Frappez ! Voilà pourquoi, avec des intérêts contraires à ceux des hommes qui les gouvernent, avec l'intelligence de ces intérêts opposés, les peuples font le plus souvent ce que feraient les faibles devant les forts ; ils obéissent ! Le peuple belge cédera ; à peine y prendra-t-on garde chez nous, remué que l'on est par le mouvement électoral, préoccupé de l'avenir du pays, des intérêts immédiats de la France.

C'est vainement qu'on chercherait à détourner l'attention publique ; à peine remarque-t-on les effets de l'illégitime préférence qui vient d'accorder au prince de Joinville un nouveau grade, à propos de la prise du fort d'Ulloa, un peu loin duquel son vaisseau est resté durant le combat ; c'est en vain que l'on discute ses titres à cette faveur, que l'on montre M. le prince en dehors de toute règle, au-dessus de toute loi ; en vain les journaux de la cour affichent-ils à cet égard d'étranges prétentions, émettent-ils des doctrines violatrices de tout droit, le moment est favorable aux empiètements, car l'attention est d'un autre côté.

Il n'y a réellement aujourd'hui qu'une question à l'ordre du jour : les élections. La fièvre électorale s'est emparée du pays ; elle en remue toutes les fibres. Le pouvoir inquiet du résultat, lançant sur tous les points ses cohortes dévouées, manœuvrant dans l'ombre, essayant de séduire avant la bataille ceux qu'il compte dans les rangs de ses adversaires... La bourgeoisie, en ce moment souveraine, tenant dans sa main non pas l'avenir de la France, mais l'avenir des ambitieux qui se jouent de la France... Le peuple, inoccupé, mais intéressé dans la lutte ; qui ne vote pas, mais qui regarde voter pour connaître ses amis et ses ennemis ; croisant les bras, mais attendant la proclamation du scrutin pour savoir s'il sera bientôt appelé à prendre part dans cette lutte légale ; s'il aura enfin sa voix dans les discussions où se règlent les affaires du peuple, sans que le peuple soit même entendu ; où des hommes qui ont des besoins et des intérêts qui ne sont pas les mêmes, qui souvent leur sont contraires, prétendent satisfaire ses besoins et pourvoir à ses intérêts. Voilà pourquoi toute autre question est écartée ; intérêts particuliers, intérêts nationaux sont en jeu.

L'interrègne du parlement est le triomphe de la circulaire. Tout ministre a des subordonnés, par conséquent des voix à compter, à diriger, un candidat à soutenir, une victoire à remporter. La missive électorale parcourt toute l'échelle administrative, de la tête aux pieds, du ministre au garde-champêtre. Nulle influence ne semble à dédaigner.

Le télégraphe fait mouvoir constamment ses branches qui parlent ; on en fait une machine gouvernementale, payée par le pays pour agir contre les intérêts du pays ; cela n'est peut-être pas bien moral, mais ce n'est pas de morale qu'il s'agit. Le télégraphe ne suffit pas, les instructions se succèdent, les lettres confidentielles surchargent les courriers. Tous les fonctionnaires ne sont pas discrets, et quelques-uns nous révèlent le style épistolaire de leurs patrons. Ici des menaces, là des promesses ; partout le dogme de la servilité ; partout la maxime de l'obéissance passive ; partout le pouvoir qui corrompt et l'ambition qui se vend. Ce qui n'est pas le moins étrange en ceci, et ce qu'il est bon d'observer, c'est que tous ces embaucheurs électoraux se couvrent, pour prêcher l'obéissance, du manteau de la liberté ! C'est en son nom que l'on prescrit aux fonctionnaires l'inquisition politique, qu'on leur impose l'espionnage, le mensonge de leur conscience ! Etrange abus de mots, déplorable audace qui tend à tout confondre, à tout bouleverser. On fait manœuvre de tout ; il n'y a pas jusqu'à la croix d'honneur, ce vieil oripeau que l'on croyait usé et impuissant, dont on ne ressuscite l'ancienne influence pour exercer des séductions sur les maires de campagne. On vendait autrefois fort cher les places de juges ; les acheteurs vendaient à leur tour la justice. On flétrit aujourd'hui cette malheureuse vénalité des charges ; mais de quel nom l'avenir flétrira-t-il à son tour notre système électoral où tout se calcule, se pèse, se vend et se paie ?

Dans cette rude mêlée, ministres et château ne restent pas inactifs, et le plus grand argument dont on se pourrait servir contre le gouvernement représentatif est sans contredit cette influence illégale qu'ils exercent dans les élections. Dans ces temps de personnalisme, où l'intérêt particulier est la seule règle, où la reconnaissance n'est pas une vertu à la mode, il est tout simple qu'on cherche dans sa famille, ou dans sa haute domesticité, des soutiens intéressés et par conséquent fidèles. Le népotisme est donc en veine de succès ; tous les ministres consultent les états civils et les listes électorales pour se découvrir des parents éligibles. M. Montalivet s'est trouvé quatre collatéraux qu'il pousse et défendra de toute son influence, de toute sa puissante volonté. M. Barthe a son beau-frère ; M. Molé a son neveu, puis le mari de sa fille. Si on réussit à les faire passer, si les électeurs composent avec leurs consciences, voilà dix voix pour trois ministres !

Cela n'est pas tout, et la cour a ses hommes, fidèles à la manœuvre, obéissants au commandement. Le château pacifique veut donc ses aides-de-camp à la chambre. Il y veut son état-major qui du moins sera occupé à quelque chose ; il y veut les aides-de-camp des princes, y compris ceux du comte de Paris qui viennent ridiculement prendre tous les jours les ordres de monseigneur. Les chevaliers d'honneur de la reine, ceux de Mme Adélaïde, ceux de Mme la duchesse d'Orléans, ont fait sonner bien haut, à cet égard, de quel dévouement ils étaient animés, et on les pousse à la députation. L'ambition la plus effrénée s'est manifestée tout-à-coup : les secrétaires, intimes et non intimes ; les précepteurs, les bibliothécaires, les officiers d'ordonnance, depuis ceux du roi jusqu'à ceux de M. de Joinville, tout enfin ce qui tient à la camarilla, par la reconnaissance ou l'espoir, s'en va briguer les suffrages, les conquérir à force de promesses, dans des localités où les candidats manquent, grâce aux lois qui en restreignent le choix à un petit nombre de privilégiés.

Pour arriver ainsi à faire de la chambre la succursale obéissante du château, la seconde édition du conseil privé, les organes habituels de la pensée ministérielle ne suffisent plus, et cela se comprend. Leurs tendances sont trop connues, leur mauvaise foi est trop évidente, pour qu'ils osent se présenter sous leurs véritables noms ; ils appellent donc la ruse à leur secours. Parmi les productions dont le 15 avril inonde aujourd'hui tous les arrondissements électoraux, il n'est peut-être pas inutile de signaler un journal sans date, signé d'un nom inconnu et portant le titre de *Bulletin français*. C'est un long manifeste contre tous les partis opposés au ministère. Le mensonge, l'injure, la calomnie, il se sert de tout pour effrayer et gagner des voix à ses patrons. Ramassant ces vieilles phrases usées dans tous les parquets, et dont les substituts eux-mêmes nous font grâce aujourd'hui, il exhume le lincoln de 93 et fait dresser de nouveaux échafauds. Au triomphe du parti national, il attache la misère, le trouble, les calamités, la guerre civile ! Orgueilleux qui croit qu'au renversement de ses maîtres est liée la paix du monde, et que leur chute va jeter l'univers dans le chaos !

Il affirme que leur victoire doit amener la tranquillité, la liberté, l'abondance, la sécurité du travail, le développement fécond de l'industrie et du commerce. Et qu'ont-ils donc fait pour tout cela, depuis qu'ils sont au pouvoir ? La tranquillité ! elle a été troublée à Lyon par des processions

illégalles ; à Reims, par des prédications injurieuses ; à La Rochelle et dans plusieurs autres localités, à propos de l'exportation des grains ; ici, par l'exercice sur les boissons ; là, par des impôts sur les subsistances. Bulle tranquillité, vraiment, dont les certificats se déroulent chaque mois devant quelque tribunal correctionnel ! La liberté ! ils l'invoquent, ils prient en son nom, mais ils la fustigent ! Où sont donc leurs œuvres pour elle ? qu'ils nous montrent une disposition en sa faveur !

Est-ce la liberté de la presse qu'ils ont assurée ? Mais ne sont-ils pas les soutiens ardents des lois restrictives de la pensée ? Mais les poursuites des parquets, les saisies des journaux, les persécutions contre l'*Almanach populaire* ne répondent-elles pas pour eux ? Est-ce la liberté des cultes dont ils se sont épris ? Les processions illégales, les missions perturbatrices, les persécutions contre les cultes nouveaux disent assez de quelle protection on entoure cette liberté. Est-ce donc la liberté d'association qu'ils ont consacrée, cette liberté, un des plus pressants besoins d'une société qui veut mettre les intérêts de tous au-dessus des intérêts de quelques-uns ? Mais les lois de septembre ne sont-elles pas appliquées dans toute leur rigueur ? Ne poursuit-on pas avec un acharnement significatif tout ce qui ressemble à une ombre d'association ? N'avons-nous pas vu naguère des ouvriers entraînés devant deux tribunaux dont le second aggravait l'arrêt du premier, parce qu'ils s'étaient associés dans le but de se procurer quelques livres pour occuper leurs moments de loisirs ? Au lieu de les encourager dans cette voie heureuse de moralité, ne les a-t-on pas condamnés à l'amende et à la prison ? De quelle liberté ces ministres ont-ils donc doté la France ? Où sont donc ces lois tant promises, tant attendues, qui doivent organiser le travail et lui donner cette sécurité qui n'existe pas et dont on se vante mal à propos ?

On parle du développement fécond de l'industrie et du commerce. Mais on les tarit ces sources fécondes qui, mieux dirigées, porteraient l'aisance dans la société. L'industrie, le commerce, loin de les favoriser, on les entrave par des lois de douane qui protègent quelques intérêts particuliers au détriment des masses ! L'agriculture ! ils lui défendent de produire par le maintien de leur inique loi sur le monopole du sel.

Ils se vantent d'avoir conservé la paix ; le triomphe du parti national doit, disent-ils, amener la guerre ! Mais n'avons-nous pas aujourd'hui tous les maux de la guerre ? N'avons-nous pas l'Afrique française que neuf ans de fautes, d'hésitations, d'imprévoyance n'ont pas su pacifier ? Neuf ans ! Les fièvres du tropique n'ont-elles pas décimé les hommes de l'expédition mexicaine, parce qu'on leur a fait perdre un temps précieux en courses impuissantes ? A l'intérieur, n'avons-nous pas toutes les dépenses de la guerre ? Une armée aux Pyrénées ; il y a quelques mois, une armée sur les bords du Rhône, sur les montagnes du Jura ; aujourd'hui, une armée sur les bords de la Meuse, et, pour les soutenir, toujours un budget écrasant.

Voilà ce dont ils ont doté le pays ; voilà les services qu'ils ont rendus.

Le *Courrier de Lyon*, journal ministériel de cette ville, se pique de rester fidèle à ses principes. — Voyons.

Il était partisan du ministère du 6 septembre. — Après la chute de ce ministère, il devait suivre, ce nous semble, la fortune du parti doctrinaire. Le voilà qui attaque aujourd'hui M. Guizot et ses amis politiques.

Le *Courrier* a blâmé l'amnistie. Comment se fait-il qu'il se soit rallié au ministère qui a donné l'amnistie ? — Il a demandé la conversion ; le ministère la refuse. Pourquoi est-il dévoué aujourd'hui au ministère du 15 avril ? — Ce sont là pourtant des questions de principes.

Nous serions curieux de savoir, si la coalition triomphe, s'il entrera décidément en opposition avec le ministère qui se formera. Le *Courrier* ne devrait pas chercher à motiver ses variations ; elles sont trop éclatantes, trop nombreuses pour cela ; elles ont lieu, non-seulement dans les questions de personnes, mais encore dans les questions de principes. Le seul intérêt que le *Courrier* défend toujours avec constance c'est l'intérêt ministériel. S'il semble parfois se montrer mécontent dans certaines questions, il se montre fort soumis à l'époque des élections, et les candidats chéris sont toujours ceux qui sont recommandés soit par le ministère, soit par le parti de la cour.

COLLÈGE DU MIDI.

Dans une première réunion préparatoire d'électeurs de l'opposition, on avait proposé comme candidats M. le général Bachelu et M. Couderc.

Une deuxième réunion ayant eu lieu hier, M. COUDERC a été décidément adopté comme candidat du collège du midi.

On annonce, comme devant sortir sous peu des presses ministérielles, deux pamphlets dirigés, l'un, contre M. Thiers, l'autre, contre M. Guizot. Ces pamphlets, inspirés à M. le baron Loève de Weimars par M. Molé, seront, dit-on, envoyés à tous les électeurs.

Le ministère continue à gratifier les arrondissements qui ont eu l'honneur d'être représentés par des députés bien pensants. Le ministre des finances vient d'autoriser M. le

préfet du Nord à accorder aux contribuables de l'arrondissement de Douai des remises sur les patentes. On veut faire renommer à tout prix M. de Montezon, député ministériel. L'année dernière, la même comédie a été jouée huit jours avant les élections. Nous ne savons si les électeurs se laisseront prendre encore à ces manèges du ministère du 15 avril.

M. Odilon Barrot se présente au premier arrondissement de Paris, en concurrence avec M. le général Jacqueminot. M. Odilon Barrot, en acceptant cette candidature, a cédé aux vœux d'un grand nombre d'électeurs.

Malgré nos préoccupations électorales, la presse a compris avec le bon sens de tout le monde que notre querelle avec le Mexique devait exciter au plus haut point l'intérêt des masses; qu'il y avait là une grave question commerciale, une question militaire, une question de responsabilité ministérielle, et qu'enfin l'honneur national s'y trouvait aussi intéressé.

On a fait un crime à l'opposition d'avoir appelé un échec l'affaire de la Vera-Cruz. Notons d'abord que ceux qui élèvent cette accusation sont les roués qui raillent tous les jours si agréablement ceux qui réclament l'indépendance nationale; les roués qui nous comparent aux *Chauvins* de la Restauration, et qui s'écrient à tous propos: « Oh! l'opposition! oh! l'école des grognards! oh! les Français et les succès, les lauriers et les guerriers! » Et s'il arrive à l'opposition d'appeler une chose par son nom, et de dédaigner les amplifications à l'espagnole publiées par les journaux gagés, on lui impute de vouloir rabaisser notre armée ou notre marine. Disons la vérité, quoi qu'il nous en coûte.

Jamais nos marins n'ont montré plus de courage, jamais le joyeux mépris de la vie et l'aventureuse insouciance ne se sont plus manifestés que dans l'attaque de Vera-Cruz. Mais est-il vrai que nos marins ont dû regagner sur-le-champ leurs vaisseaux? est-il vrai qu'une caserne a été attaquée imprudemment par la colonne dont M. le duc de Joinville faisait partie, et qu'après trois coups de canon tirés dans la porte principale, nos soldats ont reconnu que cette attaque était inégale et se sont retirés? Pourquoi se sont-ils retirés? parce que leur insuffisance numérique était flagrante. Pourquoi cette insuffisance? parce que le ministère, sachant qu'on devrait attaquer la Vera-Cruz si telles et telles circonstances se produisaient, avait négligé d'adjoindre à nos marins des troupes de terre, ce qui lui eût été facile, et que, dans cette situation, la marine française, habile et courageuse, n'a cependant pu faire l'impossible.

On ne dira pas que cette négligence ou ce refus du ministère est une invention des feuilles de l'opposition. M. Bernard dit à qui veut l'entendre qu'il avait offert à M. Rosamel de mettre à sa disposition deux bataillons de troupes de terre, et que M. Rosamel ou son comité les a refusés. Quelle influence a déterminé ce refus? On affirme que c'est celle de M. de Joinville qui, au nom de ses camarades, aurait sollicité l'exclusion des troupes de terre. L'esprit de corps est une excellente chose, mais la camaraderie a des abus qu'un ministre aurait tout de suite découverts, si nos ministres se prenaient au sérieux. Si deux bataillons avaient été mis à la disposition de l'escadre, on eût pu les transporter aisément à la Vera-Cruz sans augmenter le nombre des bâtiments; car six bâtiments, pas davantage, sur 25, ont pris part à l'action du bombardement de St-Jean d'Ulloa.

Nous approuvons fort M. le ministre de la guerre de décliner la part de responsabilité qui lui reviendrait dans cette affaire. On contresigne bien un mauvais projet de loi qu'un scrutin renversera tout-à-l'heure; mais quand le sang des soldats est engagé, et qu'on est le chef de l'administration de l'armée, on n'adopte pas les mesures qui la compromettent, et en cela on a certainement raison. A chacun selon ses œuvres. Ce qui prouve, au surplus, que c'est une faute qui a été commise, c'est qu'on songe à la réparer, et que ces deux mille hommes qui étaient nécessaires il y a trois mois, on les juge au ministère indispensables aujourd'hui.

Les récompenses demandées pour nos braves marins ont été presque toutes accordées; quelques-unes cependant avaient été ajournées. Ainsi, M. Dagueneux, qui avait pris l'île de Martin-Garcia, avait été ajourné aux calendes grecques par le rapport de M. le ministre qui avait proposé la promotion de M. le prince de Joinville au grade de capitaine de vaisseau. M. le prince de Joinville a été promu; M. Dagueneux a été ajourné, parce qu'il n'y avait plus de place, le prince étant nommé, et sa nomination fermant la porte à un vieil officier. Le *Moniteur* a réparé cette injustice; mais toujours est-il qu'elle a été proposée à la signature royale, et que cette injustice n'a été depuis réparée que parce qu'elle avait été commise.

Nous ne dirons rien de la polémique ministérielle sur l'affaire de Vera-Cruz. Elle est calquée sur celle d'Ancone. Ancone était une bicoque où nos troupes n'auraient pu tenir quinze jours. La Vera-Cruz n'est pas fortifiée, et nos soldats n'y auraient pas été en sûreté.

L'affaire du Mexique est donc un coup manqué pour les élections. Rien de bon dans cette mine; il faut trouver un autre filon.

Paris, 18 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous trouvons dans le *Moniteur* la déclaration suivante: « Plusieurs journaux, entre autres le *National*, persistent à déclarer, malgré des dénégations formelles, que M. le ministre de l'intérieur a réclamé pour ses travaux le concours de plusieurs personnes étrangères à son administration. Le fait est faux. M. le ministre de l'intérieur ne fait travailler sous ses ordres que les chefs de son administration et les employés de ses bureaux. »

Il nous serait très-facile d'établir que cette déclaration de M. de Montalivet est un tissu de mensonges; mais nous

préférons l'accepter comme vraie et comme un hommage rendu à l'opinion qui s'est indignée avec raison de la part que M. de Girardin prend en ce moment aux élections. C'est assurément une chose très-honorable que de désavouer certains hommes, et nous félicitons sincèrement M. de Montalivet d'avoir pris soin de nous apprendre que M. de Girardin (car c'est à son intention que la note du *Moniteur* a été publiée) n'est pour rien dans les tripotages électoraux qui se manipulent au ministère de l'intérieur. Mais il ne faudrait pas faire d'un côté ce qu'on rougirait d'avouer de l'autre; il ne faudrait pas accepter comme candidat ministériel dans l'arrondissement de Bourgneuf un homme dont on est forcé, par pudeur, de désavouer publiquement la coopération; il ne faudrait pas infester la France d'un journal publié par cet homme et tiré chaque jour à quarante ou cinquante mille exemplaires, alors que la conscience publique vous force à déclarer que vous n'avez aucun rapport avec lui. Voilà ce qu'il y aurait à faire pour rester tout-à-fait logique; mais le cabinet du 15 avril ne sait faire les choses qu'à demi: il lui serait aussi impossible d'être tout-à-fait honnête que tout-à-fait fripon; il n'a pas plus la volonté absolue du bien que la volonté absolue du mal; son existence, à lui, c'est de vivre à peu près par tous les moyens qui peuvent le faire vivre; seulement quelquefois le courage lui manque et il recule devant l'effronterie dont il a intérieurement la pensée. Voilà pourquoi on vient de désavouer quasi-officiellement M. Emile de Girardin.

Au surplus, il y a dans les brocanteurs qui sont en aide à M. de Montalivet d'autres hommes qui mériteraient un brevet d'estime du genre de celui décerné à M. de Girardin; mais, si l'on voulait en venir là, il faudrait presque décimer les bureaux de M. le ministre de l'intérieur.

— Au moment où le pavillon français fut arboré, le 28 novembre, sur les murs de Mexico, une corvette anglaise, qui avait assisté, la veille, à la brillante attaque de notre escadre, a salué nos couleurs d'une salve d'artillerie. Cette démonstration a été accueillie avec satisfaction par notre escadre.

— Constantine va s'embellir. On y fait planter les places publiques qui s'agrandissent. On y prépare une église pour le culte catholique; mais, comme il ne faut pas que le diable perde ses droits, on y prépare aussi un théâtre.

— Les efforts de vingt journaux à Paris et de plus de soixante dans les départements, les comités, les moyens de corruption, les manœuvres de toute espèce, ce spectacle qui nous est donné depuis quinze jours, tout cela ne dit-il pas qu'il y a quelque réforme à introduire dans notre législation électorale?

— M. Odilon Barrot a réuni aujourd'hui les députés de son opinion qui sont encore à Paris, pour leur donner connaissance du manifeste qu'il doit adresser à ses commettants. Ce manifeste ne sera publié que demain par les journaux.

— Un roi qui, selon l'expression de Voltaire, savait son métier de roi, avait coutume de dire: « Il ne faut jamais exposer la couronne; couronne jouée est à moitié perdue; le peuple ne met rien en jeu. »

— Il est fort heureux pour la royauté qu'on ne prenne pas au sérieux les propos de ceux qui se proclament ses aides-de-camp. Un d'eux disait hier: « Nous ne céderons pas, quand même la France nous enverrait trois cents Garnier-Pagès. »

— « Le juste-milieu est déplacé, disait hier un homme d'état; la discussion est maintenant entre ceux qui veulent avancer mal à propos et ceux qui ne veulent pas reculer à propos. »

— Au château, les aides-de-camp, officiers d'ordonnance et autres personnages d'antichambre n'appellent plus M. Thiers que le roi Thiers. Est-ce que ces courtisans seraient certains, par cette facétie, de flatter et d'entretenir la mauvaise humeur de celui qu'ils défendent si mal?

— M. Martin (de Strasbourg) répond aujourd'hui aux phrases tortueuses employées par M. E. de Girardin pour donner le change sur les manœuvres qui l'ont fait réélire. M. Martin avait accusé, d'abord à la tribune, puis dans les journaux, MM. Edmond Blanc et Montalivet d'avoir corrompu des électeurs de Bourgneuf; il a apporté des pièces à l'appui, et M. de Girardin, ne pouvant les contredire, a équivoqué sur les faits; il s'est attaché à réfuter les faits sans importance, et il a laissé de côté les actes de corruption et les effrontés démentis qui ont été donnés à M. Martin par le ministre et M. Blanc. Ainsi il déclare que la circulaire de M. Lacave-Laplagne ne contenait aucune recommandation ni désignation de candidat. A cela M. Martin répond:

« Pour atténuer le tort de M. le ministre, et pour lui ménager une excuse jésuitique, on avance que la lettre ne contient aucune recommandation ni désignation de candidat. »

Si on veut parler de recommandation explicite ou de désignation nominative, on a raison: il faut remarquer cependant que la lettre a été écrite, non pas pour des élections générales, mais pour l'élection spéciale de Bourgneuf. Ce n'est pas, au reste, de cela qu'il s'agit. Nous n'avons jamais discuté sur la rédaction, c'est sur le fait lui-même. Mais il fallait bien que M. E. de Girardin donnât le change sur les lettres bien autrement importantes de M. Edmond Blanc et de M. de Montalivet. »

— La Corrèze est un des départements les moins avancés sous divers rapports, et surtout en politique. Quelques hommes sont parvenus à en faire un département de bourgeois-pourris. A Uzerche, M. Gautier sera réélu; à Ussel, un beau-frère de M. Camille Périer, pair de France, est opposé à M. Finot, candidat du ministère. Il ne l'emportera sur lui qu'avec le concours très-actif de l'opposition, qui n'est pas encore nombreuse. A Brive, l'élection de M. Lavialle-Masmoré, un des 221, est beaucoup moins certaine.

Quant à M. de Valon, légitimiste rallié, que le *National* a eu le bon esprit de ne pas compter parmi les deux

cent treize, qu'il nous soit permis de lui faire une question. Nous voudrions qu'il déclarât catégoriquement s'il n'est pas vrai que, depuis la dissolution de la chambre, il est entré en négociation avec un ministre que nous pourrions nommer, promettant son concours, à la condition de certaines faveurs pour lui et ses amis. Nous sommes en mesure de désigner plus explicitement les conditions qu'il faisait et qui n'ont pas encore été acceptées.

Que ceci soit un avertissement non pas seulement pour les électeurs de Tulle, mais encore pour tous ceux qui se trouveront en présence d'un des 213. Que des engagements explicites soient demandés, exigés.

— M. Victor Considérant est porté à Colmar en concurrence avec l'honorable M. Golbéry. Nous avons lieu de nous étonner d'une pareille candidature, qui n'est assurément pas une bonne action. M. Victor Considérant, qui combat l'élection d'un homme aussi précieux pour ses lumières que par la droiture de son caractère, est patroné par le ministère, et appuyé par la *Presse*. Il n'en faut pas tant pour garantir le succès de M. Golbéry.

— M. Michel (de Bourges) sera encore le candidat des électeurs indépendants de Niort. L'honorable avocat rencontrera, à la vérité, de la part du pouvoir une grande opposition; mais sa candidature triomphera de tous les moyens qui seront mis en œuvre pour la faire échouer.

M. Michel (de Bourges) est en ce moment à Niort, au milieu des patriotes qui l'ont déjà honoré de leur confiance.

— Tous les moyens sont bons pour les candidats ministériels. L'un d'eux, banquier juif, vient d'ouvrir un comptoir au chef-lieu de l'arrondissement auquel il se présente comme candidat. Les électeurs qui ont besoin d'argent pour faire face à leurs affaires, ont été avertis par un genarme qu'ils pouvaient se présenter à ce comptoir, et qu'ils y trouveraient de l'argent à trois pour cent. Le même banquier juif a voulu mettre le clergé dans ses intérêts; il a fait à plusieurs curés influents des dons et des cadeaux pour leurs églises, et ces excellents curés se sont bravement mis en campagne pour soutenir l'enfant d'Israël. Ou en sommes-nous donc!

La suspension des pouvoirs populaires gagne tous les états; la reine d'Espagne vient aussi de proroger les cortès dans les termes suivants:

DECRET ROYAL.

Considérant la gravité des questions qui occupent aujourd'hui l'attention de mon gouvernement, et spécialement celles qui se rattachent à la prochaine campagne, que je désire voir entreprendre avec la plus grande vigueur afin de mettre un terme à la guerre déplorable qui consume le pays;

Attendu qu'après la longue et laborieuse législature de l'année dernière, les plus dignes représentants de cette nation se sont trouvés réunis pendant trois mois de la session présente, et cela avec non moins de fatigue pour leurs personnes que de préjudice pour leurs propres affaires; que leur présence dans les provinces, en étant d'une grande utilité pour ranimer, si cela devenait nécessaire, l'esprit toujours loyal, constant et dévoué des populations, qui forme le caractère espagnol, pourra encore lui imprimer une plus forte impulsion ou une direction mieux concertée par l'exemple et les avis des dépositaires de leur confiance;

Au nom de ma très-haute fille dona Isabelle II, comme reine régente du royaume, vu l'article 26 de la constitution, et d'accord avec mon conseil des ministres, j'ai résolu de décréter ce qui suit:

« Article unique. Les séances des cortès de la présente législature sont suspendues; elles reprendront leur cours dès que les motifs qui m'engagent à les suspendre viendront à le permettre. Vous l'aurez pour entendu et le communiquerez aux cortès. »

Au palais, le 8 février 1839. Signé LA REINE RÉGENTE.
A don Perez de Castro, président du conseil des ministres.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

Les dernières nouvelles de Belgique sont assez importantes. Voici ce qu'on écrit de Bruxelles, à la date du 16:

Les conseils des ministres se succèdent rapidement, en attendant le jour où le gouvernement devra se prononcer hautement devant les chambres. Le 19 s'ouvrira devant elles des débats peut-être orageux. L'opposition, si elle ne parvient pas à faire rejeter le traité final, défendra avec opiniâtreté et pied à pied le terrain brûlant sur lequel va se trouver en discussion la destinée de la Belgique.

Les députés commencent à arriver en grand nombre. Les représentants de l'opposition se réuniront ce soir. On croit que le manifeste rédigé par MM. Dumortier et Gendebien sera adopté, et que l'on en ordonnera l'impression à un très-grand nombre d'exemplaires. Les comités des patriotes sont en quelque sorte en permanence.

Dans cet état de choses, le gouvernement a cru devoir renforcer la garnison par plusieurs bataillons d'infanterie, et demain deux régiments de cavalerie occuperont les faubourgs et les environs de Bruxelles.

Les dépôts et les magasins d'armes ont été évacués hier sur Liège et Namur.

Le roi, avec la famille royale, continue de résider au château de Laken; il ne viendra à Bruxelles que pour présider le conseil des ministres.

Aujourd'hui, le conseil municipal d'Anvers a été reçu par le roi, à qui il a donné lecture d'une adresse de protestation contre les dispositions du traité relatives à l'Escaut.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous recevons par le paquebot l'*Emerald* entré au Havre les journaux américains d'une date plus récente. L'*Estafette* du 28 janvier publie des documents intéressants sur ce pays.

Voici d'abord une lettre de l'amiral Baudin qui réfute le rapport mensonger publié sous le nom de Santa-Anna:

A M. le consul-général de France à New-York.

« Frégate de Sa Majesté la *Néréide*, Antonio-Lizardo.
15 décembre 1838.

» Monsieur le consul-général,

» Craignant que les consuls américains ne répètent les mensonges publiés par le gouvernement mexicain, sous le nom du général Santa-Anna, je crois utile de vous faire tenir un précis officiel des événements du 8.

» Il est faux que les négociations fussent pendantes entre le général Santa-Anna et moi. Je vous envoie copie de la correspondance échangée entre nous. Vous verrez que j'avais annoncé qu'en conséquence de la violation de la convention relative à la

Vera-Cruz, les termes de cette convention cessaient d'être obligatoires pour moi; seulement j'avais dit que j'épargnerais la ville, pas et je l'ai fait; car pas un coup de canon n'a été tiré sur elle, pas une porte de maison n'a été enfoncée, pas une propriété particulière n'a été attaquée. Je ne voulais que lui ôter ses canons, culière n'a été attaquée. Je ne voulais que lui ôter ses canons, culière n'a été attaquée. Je ne voulais que lui ôter ses canons, culière n'a été attaquée.

Il est faux que le général Santa-Anna nous ait forcés à nous rembarquer, en nous chargeant à la baïonnette. Je n'avais jamais remarqué, en nous chargeant à la baïonnette. Je n'avais jamais remarqué, en nous chargeant à la baïonnette. Je n'avais jamais remarqué, en nous chargeant à la baïonnette.

Il est faux que les Mexicains nous aient pris une pièce de 8. Nous avons laissé sur le môle une de leurs pièces de 6 que je n'avais pas voulu embarquer, mais ils ne nous ont rien pris. Il est faux que le général Santa-Anna, en évacuant la place, ait détruit lui-même le matériel de l'artillerie qu'il ne pouvait emporter; nous lui avons épargné ce soin, puisque nous avions tout détruit, à l'exception d'un seul coup de canon sur la ville, soit avant, soit pendant, soit après l'expédition; nous n'avons tiré que sur la seule caserne de la Merced.

Il est faux que nous ayons plus de cent morts et une multitude de blessés dans les rues de la ville. Notre perte totale se monte à huit hommes tués, dont trois seulement ont été laissés sur le champ de bataille, et cinquante-six blessés, dont pas un seul n'est resté dans la ville. La proclamation qui accompagne le bulletin du général Santa-Anna est tout aussi mensongère que le bulletin lui-même. La ville de Vera-Cruz n'est point réduite en cendres; loin de la démolir, l'amiral n'a pas eu de soins plus pressants que d'écarter d'elle les maux de la guerre, et de la préserver de la destruction.

Tels sont, M. le consul-général, les faits que vous pouvez opposer aux misérables mensonges du général Santa-Anna et du gouvernement mexicain. Ces faits sont assez authentiques pour n'avoir pas à redouter de contradiction de la part de qui que se soit. Agréez, M. le consul-général, l'assurance de ma haute considération.

Le contre-amiral commandant les forces navales de France dans le golfe du Mexique.

CH. BAUDIN.

Le Restaurador de Mexico, du 15 décembre, donne des détails sur les événements qui ont eu lieu le 14 décembre dans cette ville. Nous n'avons que le temps d'indiquer les résultats. Le peuple s'est soulevé en faveur du fédéralisme; il a forcé Bustamante à se montrer à son balcon et à crier: «Vive la fédération! vous aurez la fédération!» Il s'est porté au convent de Santo-Domingo, où se trouvait enfermé Valentin-Gomez Farias, emprisonné depuis trois mois parce qu'il était fédéraliste. Le peuple allait enfoncer les portes, lorsqu'un chef donna ordre de mettre Farias en liberté. Celui-ci descendit ensuite avec le citoyen Jose-Maria-Alpuèche à Infante, prisonnier pour cause de fédéralisme, et l'un et l'autre furent portés en triomphe. Le peuple ayant obtenu la liberté de M. Farias, se dirigea vers la maison du général Urrea, fédéraliste. Voici le général Urrea! Vive le sauveur de la république, le soutien de la fédération, le vainqueur de l'impérialisme! Vers les neuf heures du soir, les groupes se dispersèrent en pelotons et se retirèrent dans leurs logis sans commettre aucun désordre; personne ne fut menacé. Jamais il n'y eut plus de sécurité pour les propriétés, et la troupe que l'on avait placée dans les différents endroits n'eut rien à faire.

Le peuple a déjà pris sa résolution, et dès aujourd'hui que je commence à examiner avec attention les habitants des faubourgs, je vois qu'il y règne une fermentation terrible: il y a de la décision et de quoi la soutenir. Tout le monde s'écrit: «Nous voulons la pure fédération!» Toute résistance est inutile ou bien le sang coulera par torrents.

Le Restaurador termine ces détails en disant que jamais Mexico n'a eu un enthousiasme semblable à celui de la veille, et que jamais il n'y eut de triomphe plus juste et plus populaire que celui qu'obtint dans cette journée la fédération et l'illustre citoyen don Valentin-Gomez Farias.

Par le brick Gomez, capitaine Dickinson, venant de la Havane, d'où il est parti le 9 janvier, on a reçu à New-York des journaux de la Havane jusqu'au jour du départ.

Le bateau à vapeur de guerre français le Vélote était arrivé le 9 à la Havane, en 27 jours, de Rochefort, avec des dépêches du gouvernement français pour l'amiral Baudin. On présume que ces dépêches ne sont point sans importance, parce que, dès l'arrivée du steamer, tout l'état-major des bâtiments de guerre français se trouvant à la Havane s'est réuni à bord de la corvette la Créole, et que peu après le prince de Joinville a mis à la voile pour la Vera-Cruz.

On prétend que le prince ayant eu le désir de connaître le contenu de ces dépêches, avait demandé l'avis du conseil de l'état-major, mais que les officiers avaient été d'opinion qu'elles ne pouvaient être décachetées que par l'amiral. Il y avait dix à douze bâtiments de guerre français dans le port de la Havane.

Faits Divers.

On écrit de Constantinople, 22 janvier :

Hier, vers les quatre heures et demie du matin, le feu s'est déclaré dans le palais de la Sublime-Porte. On ignore comment il a été mis; on sait seulement qu'il s'est manifesté d'abord dans les appartements que le Bach-Wékil, Réouf Pacha, occupe dans l'intérieur du palais. L'incendie s'est propagé avec une effrayante rapidité; en un instant le palais entier est devenu la proie des flammes. Rien ne saurait peindre la beauté dramatique, la majesté presque parfaite, et une immense gerbe de feu qui s'élevait vers le ciel le colorait de teintes rougeâtres; les dômes des mosquées réfléchissaient les lueurs de l'incendie; enfin, pour donner une idée de la quantité de lumière projetée par les flammes, nous ajouterons qu'au centre de Péra on pouvait lire avec facilité. Les secours les plus prompts ont été immédiatement dirigés sur ce point; tous les pachas et les hauts fonctionnaires y sont accourus, mais aucune puissance humaine n'aurait été capable de sauver le palais.

On ne vit bientôt qu'un monceau de ruines fumantes là où quelques heures auparavant s'élevait ce magnifique monument. La plupart des salles étaient richement meublées à l'européenne; et, l'année dernière, on avait employé plus de 500,000 piastres à des embellissements divers. Grâce à l'heureuse précaution qu'on a de renfermer chaque soir tous les papiers, toutes les notes

dans des magasins à feu, les archives de l'état et toutes les pièces importantes se sont trouvées à l'abri. On a même pu sauver une partie des meubles de l'aile du bâtiment où se tenaient les bureaux; mais dans les appartements de Réouf Pacha, tout a été la proie des flammes, tout jusqu'aux bijoux des femmes de son harem. On évalue la perte, pour l'Etat, à environ 8 millions de piastres.

Malgré le désordre qui suit naturellement une semblable catastrophe, on s'est occupé immédiatement de choisir un nouveau local pour les séances du divan et l'installation des bureaux. On affectera à cet usage le palais appelé Defterdar Kapousou, situé entre le local de la Sublime-Porte et le palais de la Pointe du Sérail.

ÉTAT DE LA QUESTION. — PAR M. DE CORMENIN.

Lorsqu'en 1830, entraînés par la peur ou par un enthousiasme irréfléchi, les libéraux de la chambre se hâtaient de bâcler une charte, M. Cormenin fut le seul député qui s'abstint, par respect pour la souveraineté du peuple.

Aujourd'hui comme toujours, fort de ce principe indestructible et sans y déroger en rien, se plaçant sur le terrain même de la charte, M. Cormenin, par une tactique habile, presse et poursuit ses adversaires, de conséquence en conséquence, jusqu'à l'avenue forcée des plus absurdes contradictions. Dans ce nouvel écrit on retrouvera la netteté de vues et la vigueur de logique qui caractérisent ce talent éminemment populaire. Il y a dans ces quelques pages de quoi désespérer tous les publicistes de cour et les fauteurs de ce que M. Cormenin appelle énergiquement le système de gouvernocratie personnelle. Cet écrit est un éminent service de plus rendu par l'auteur de tant de pamphlets célèbres à la cause démocratique.

J'aurais pu avoir, et je n'ai pas voulu avoir l'honneur de faire la charte avec les constituants improvisés de 1830, et le peuple sait pourquoi; et je suis trop franc d'ailleurs, pour ne pas convenir que je l'eusse faite autrement.

Coalitions du centre, de la droite, de la gauche, ministres blancs, ministres rouges, députés de toutes les couleurs, députation même, que m'importe? Les principes sont tout pour moi, et je me soucie bien du reste!

C'est mal poser la question que de dire: Le roi doit avoir telle ou telle prérogative, parce qu'abstractivement il est le roi; car il n'y a pas en Europe deux rois qui se ressemblent par les attributs de leur puissance et par les formes de leur gouvernement.

Il y a le roi des Turcs qui empale, au bout d'un pieu, ses fortunés Osmanlis, ou qui les coud dans un sac et les envoie, la tête la première, au fond du Bosphore.

Il y a le roi des grands et petits Russes, qui expédierait à cent pieds sous terre ses bien-aimés sujets, s'ils faisaient mine d'être libéraux, tant seulement autant que M. Molé.

Il y a le roi des Autrichiens dont le despotisme paternel est tempéré par la schlague et le carcere duro.

Il y a le roi des Prussiens dont le despotisme illustré s'avance vers une constitution, sous l'escorte des établissements provinciaux et sous la savante et libérale impulsion de l'Allemagne du nord.

Il y a le roi des Suédois qui en est encore à ses ordres des paysans et de la noblesse.

Il y a le roi des Danois, autocrate bourgeois, qui se lève de table, sa serviette sous le bras, pour donner audience à des paysans en sabots.

Il y a le roi des Napolitains, qui permet à ses sujets de se coucher au grand soleil, le long des quais de la voluptueuse Parthénopée, qui traite le peuple de Sicile en pays conquis, et qui daigne amnistier son souverain.

Il y a le roi des Belges, qui joue au jeu des quatre coins et qui trouve toujours la place prise.

Il y a une reine d'Angleterre, qui officie pontificalement et qui se fait servir la messe, qui donne à porter la queue de sa robe à des ducs et pairs, qui couronne son front virginal d'un diadème de perles et de rubis, et qu'on sert humblement à genoux, mais qui n'a pas la liberté de choisir elle-même ses femmes de chambre.

Il y a une reine de Portugal, qui promène tour à tour ses vifs et ses serments entre deux chartes, dont l'une sort de je ne sais où, et dont l'autre est de je ne sais qui.

Il y a une reine d'Espagne, qui a toujours à son service trois ou quatre constitutions de rechange, selon que la révolution, la camarilla ou l'étranger domine.

Enfin, il y a un roi des Français, qui règne tout uniment de par la charte. Mais cela ne suffit pas, à ce qu'il paraît, à certaines gens experts et avisés, qui voudraient mieux, qui voudraient un roi surhumain, mandaté du ciel ou exécuté de lui-même, un roi de pure fantaisie, un roi grandiose et qui confondit dans ses mains victorieuses la double puissance de Napoléon et de Louis XIV. Nous avons affaire, comme on le voit, à des gens de beaucoup d'imagination.

Tantôt ils disent qu'il ne faut pas que le roi rende son épée, comme s'il avait jamais à la rendre, puisqu'il n'a jamais à la prendre; tantôt ils prétendent que lorsque la royauté se met de la partie avec la pairie, la chambre des députés doit céder, attendu qu'alors on se trouve deux contre un, et que c'est là ce qui fait la majorité; tantôt ils insinuent que les électeurs sont de surcroît, et que les choses n'en iraient que mieux si l'on pouvait se passer de chambre, et il est certain, je suis de leur avis, qu'elles iraient plutôt au but où l'on vise; tantôt enfin ils soutiennent éperdument que le roi sait tout et qu'il peut tout, ce qui reviendrait à dire qu'il saurait tout ce qui peut leur être agréable et qu'il serait de capacité à pouvoir leur donner tout ce qu'ils désirent. Il n'est sorte de prérogatives folles que ces ambitieux ne forgent, de rêves dorés que ces cupides ne poursuivent, de chambre servile que ces flatteurs de la cour, de la police et du cabinet ne mettent aux pieds des ministres. Il semblerait, en vérité, que l'origine des pouvoirs politiques se perde dans la nuit des temps, comme s'ils n'étaient pas nés d'hier, comme si nous ne les avions pas vus sortir de dessous les pavés des barricades, et comme si la charte n'assignait pas à chacun d'eux, avec autant de clarté que de précision, son étendue et ses limites.

Au peuple la souveraineté, au roi le trône, aux électeurs du pays la chambre, à la chambre le pouvoir, aux ministres le gouvernement.

Voilà le programme de la chambre.

La souveraineté est universelle, indivisible et impérissable. Elle ne peut pas se discuter, parce qu'il n'y a point à discuter là où il n'y a point à contredire. Elle ne peut pas s'abdicuer au profit d'une personne, parce qu'en dehors de tous il n'y a personne. Elle ne peut pas se prescrire par quelque pouvoir que ce puisse être. Elle ne peut pas s'aliéner, même pour une partie. Elle ne peut pas se communiquer, même pour un temps. Elle appartient à la nation, à toute la nation, sans mesures et

sans bornes. Le gouvernement, quel qu'il soit, monarchique ou républicain, n'est et ne peut être qu'une apparence, un mode, une forme qui n'altère pas l'essence et la pérennité de la souveraineté nationale. Le chef du gouvernement, quel qu'il soit, roi ou président, n'est et ne peut être que le préposé de la nation. L'apparence, le mode, la forme change, la souveraineté subsiste. Les dynasties passent, mais les peuples ne meurent point. La nation avant tout, la nation après tout, la nation toujours.

Le peuple français n'est qu'un atome devant la majesté de Dieu; mais le roi n'est qu'un atome non plus devant la majesté du peuple français.

La souveraineté du peuple français est aussi haute que l'aigle qui plane dans les nues, aussi nombreuse que les trente-trois millions d'habitants qui remplissent nos villes et nos campagnes, aussi étendue que ce pays guerrier, industriel et fertile, baigné par les eaux du Rhin et de l'Océan, et surmonté par les Alpes et les Pyrénées.

La souveraineté du peuple français est le principe fondamental de la charte.

Mais la charte eût été sans prévoyance si, à ces prérogatives qui soulevaient tout l'empire, elle n'eût pas attaché des contre-poids.

Ainsi, elle a voulu que le roi ne pût faire un pas de roi, un geste extérieur de roi, un acte de roi, sans qu'un ministre, son inséparable tuteur, ne se tint à ses côtés, toujours prêt à le couvrir et toujours prêt à répondre.

S'il veut parler à la chambre, ce sont les ministres qui rédigent son discours et qui sont là pour le contrôler lorsqu'il le prononce, et pour qu'il n'y soit pas changé une seule syllabe.

S'il dit: «J'ai administré, j'ai gouverné, j'ai combattu, j'ai traité,» on sait que cela veut dire: «Mes ministres ont administré, ont gouverné, ont combattu, ont traité,» et, laissant là de côté le roi, on leur répond en conséquence, et on les met, s'il y a lieu, en accusation pour avoir mal administré, mal gouverné, mal combattu, mal traité.

Si les ambassadeurs du roi signent quelque convention avec les autres puissances, la France n'est liée que par l'autorisation ou la ratification du ministre des affaires étrangères.

Si un général d'armée veut assiéger une ville ou donner bataille, il ne prend pas les ordres personnels du roi, mais les ordres du ministre de la guerre.

Si l'on demande aux chambres des listes civiles, des apanages, des budgets, c'est le ministre des finances.

Si l'on veut nommer des pairs, c'est le président du conseil des ministres.

Si l'on convoque les collèges électoraux, et si l'on dissout la chambre des députés, c'est le ministre de l'intérieur.

Si l'on envoie à un amiral des lettres d'expédition, c'est le ministre de la marine.

Si l'on règle l'ordre des études et les conditions du stage, c'est le ministre de l'instruction publique.

Si l'on frappe comme d'abus l'acte d'un évêque, c'est le ministre des cultes.

Le roi peut choisir ses ministres partout, pourvu qu'il ne les prenne ni dans la minorité de droite, ni dans la minorité de gauche, mais dans la majorité, et que leurs doctrines conviennent à la majorité et leur figure aussi, et qu'elle dise au roi: c'est bien!

Le roi est la source de toute justice. Mais si le roi s'avisait de faire de son palais un prétoire, et de rendre lui-même le moindre jugement en matière commerciale, civile, correctionnelle ou de police, ce jugement serait à l'instant cassé par la cour de cassation, pour excès de pouvoir.

Le roi est le chef suprême de l'Etat. Mais il n'a pas la puissance d'appeler de sa fenêtre un passant, de s'enfermer secrètement avec lui dans son auguste cabinet, et de lui dire, en lui donnant une poignée de main: Je vous fais garde-champêtre.

Le roi peut nommer les pairs. Mais une institution de pairie, intitulée, écrite, signée et paraphée de la main du roi, et scellée par lui du sceau de ses armes, n'obtiendrait pas même, au palais du Luxembourg, l'honneur d'une vérification en chancellerie.

Le roi a le droit de grâce. Mais il ne pourrait empêcher son meilleur ami, condamné à mort, de marcher à l'échafaud, si le contre-seing d'un ministre ne se lisait pas au bas des lettres de grâce.

Le roi commande à la force armée. Mais si un gendarme portait la main sur moi, en vertu d'un ordre du roi non contresigné par un ministre, je lui brûlerais la cervelle et je serais acquitté par les jurés; car je n'aurais fait qu'user de mon droit de légitime défense contre un acte de tyrannie.

Nomination de juges, d'officiers, de préfets, de receveurs, choix de pairs, arrêts du conseil, administration, grâce de coupables, octroi de titres, décorations et pensions, levées d'hommes, levées d'impôts, discours du trône, traités diplomatiques, ordonnances, lois, règlements, convocation de collèges, dissolution de chambres, un roi constitutionnel peut tout cela avec les ministres; il ne peut rien de tout cela, absolument rien sans eux.

La royauté n'a été placée par la charte dans une région éthérée, au-dessus de la foudre et des éclairs, qu'à condition de ne pas mettre le pied dans les orages.

Mais le perpétuel sophisme des absolutistes est de prétendre, en thèse générale, que les peuples sont faits pour les rois, tandis que c'est au contraire les rois qui sont faits pour les peuples; et, en thèse particulière, que le roi des Français possède la plénitude et les réalités de la représentation nationale, tandis que la charte a établi que la nation serait représentée par la chambre élective, qu'elle serait servie par des ministres responsables et que le monarque se contenterait de régner.

Au contraire, la chose du monde la plus arbitraire, la plus despotique, la plus impolitique, la plus incompréhensible, la plus irrationnelle, la plus dégradante, la plus impie, la plus monstrueuse, la plus folle, la chose qu'on ne voit pas même en Turquie, serait un roi inviolable qui personnellement gouvernerait; car vous n'êtes inviolable que parce que vous êtes impéccable, et vous n'êtes impéccable que parce que vous ne pouvez rien faire; que si vous pouviez faire, vous seriez mal faire; que si vous étiez peccable, vous seriez responsable, et que si vous étiez responsable, vous pourriez être violé.

Cela est-il clair, moral et logique? oui. Cela est-il établi quelque part? oui, dans la charte, dans la charte jurée.

Le gouvernement de la charte se trouverait dans le faux, si le monarque irresponsable pouvait imposer aux ministres responsables les fantaisies de sa volonté personnelle.

S'il pouvait traiter directement avec les chancelleries des cabinets étrangers par courriers, télégraphes, autographes, notes et dépêches occultes.

Si tous les mystères d'état n'étaient pas répandus ouvertement sur la table du conseil des ministres.

Si, au lieu d'être des ministres, les conseillers de la couronne n'étaient que des secrétaires des commandements.

Si, au lieu d'avoir un système propre et dominant, ils n'avaient qu'un système d'emprunt et de très-humble et très-obéissant serviteur.

Si, au lieu de tourner leurs regards vers la nation, ils les tournaient vers la cour.

Si, au lieu de se retirer devant la majorité, ils cherchaient à l'intimider par la peur, à la corrompre par la faveur, à la surprendre par la ruse, à la rompre par la dissolution.

S'ils ne songeaient qu'à l'intérêt des camarillaires de leurs propres créatures, au lieu d'avoir constamment en vue l'intérêt, les droits, le bonheur et la gloire du peuple français.

S'ils agissaient dans les élections par dons, promesses, grâces locales et individuelles, fraudes, menaces et destitutions, au lieu de consulter l'opinion pour lui obéir.

Si les électeurs, encore plus corrompus ou plus inintelligents, n'expédiaient en chambre que des garçons de bureau, des coqs de paroisse, des écuyers cavalcadours, et des fauteurs d'une sorte de gouvernocratie personnelle, au lieu d'envoyer des hommes virils, économes, indépendants et purs.

Si la chambre, remplie, bondée, gorgée, regorgée de fonctionnaires publics, exploitait le budget comme une mine d'or pour en tirer des lingots, au lieu de laisser aux contribuables le plus d'argent possible qui n'est jamais mieux placé que dans leurs poches.

Si elle oubliait que, comme tous les despotismes, toutes les libertés sont solidaires; si l'orgueil du nom français ne remplissait pas toute son âme; si l'écho de nos victoires ne sonnait pas à son oreille les marches triomphales d'Austerlitz et d'Iéna; si elle se repliait sous l'aile de la peur en face d'un Prussien, d'un cosaque ou d'un pandour.

Si, passant des tremblements du vote secret aux témérités de l'omnipotence, elle se mêlait de juger au lieu de voter, de gouverner elle-même au lieu de contrôler le gouvernement, de se coaliser au lieu de s'unir, et d'asservir les ministres au lieu de leur laisser la liberté morale et responsable de leurs actions.

Le gouvernement de la charte se trouverait, au contraire, dans le vrai, si les députés fonctionnaires ne voulaient pas cumuler,

malgré leur radicale incompatibilité, les honneurs du législatif avec les bénéfices de l'exécutif; si les gens de cour se contentaient de rester chez eux, à thésauriser de bonnes piles d'écus, à parader, à caracolier, à danser, à chanter, à bien manger et à bien boire; si l'on n'employait l'or du budget, à amasser par tant de sueurs et de larmes, qu'à la défense de l'état, à la protection de l'agriculture et du commerce, à la splendeur des arts, à des dépenses populaires et productives, et au soulagement des pauvres; si, toute affaire cessante, on s'occupait jour et nuit, dans les ministères et dans les chambres, à procurer aux travailleurs le bien-être, l'instruction et le droit; si l'on ne semait pas la corruption pour recueillir l'égoïsme; si l'on n'assoupissait pas jusqu'à la léthargie, si l'on ne desséchait pas, si l'on ne matérialisait pas une société naguère si sensible, si fière, si chevaleresque, si glorieuse, mais dont le cœur ossifié ne palpait plus maintenant aux noms chers, aux noms sacrés de liberté et de patrie; si l'on n'étalait pas, avec de risibles jactances, les oripeaux d'une paix à tout prix, haute de verbe envers les petits, humble envers les forts, rouge de honte, retirée du pied, la pointe de l'épée en bas, imprévoyante, trembleuse et recoquillée en son coin; si pour plaire, si pour revenir aux traditions de l'antique monarchie, l'on ne violait pas dans la marine et dans l'armée la loi d'égalité; si pour plaire, si pour revenir aux traditions de l'antique monarchie, l'on ne rêvait pas de s'arranger un tout petit gouvernement d'antichambre, complaisant, discret et soigné, en dehors du gouvernement national et parlementaire; si les huit entrepreneurs de dissolution se coalisaient, non pas pour la sainte garde de leurs portefeuilles, mais pour la grandeur de l'empire et l'union de tous les citoyens; si la liberté du jury n'était pas altérée par le tirage des préfets; si la liberté individuelle n'était pas garrottée par les liens de la prévention; si la liberté des cultes n'était pas interdite par les firmatures de la police; si la liberté de discussion n'était pas enchaînée par les lois de septembre; si tous les contribuables étaient appelés à nommer, ce qui est bien juste pourtant, les

députés qui doivent contrôler l'emploi qu'on fait de leur argent; enfin, si les ministres n'allaient pas prendre, pour les affaires du dedans, le mot d'ordre de la cour, et pour les affaires du dehors, le mot d'ordre de la sainte-alliance.

En résumé, à toute la nation la souveraineté; à la majorité des électeurs universels la nomination de la chambre; à la chambre l'omnipotence constitutionnelle; au roi les honneurs du trône, la représentation extérieure, la suprématie nominale, l'hérédité et l'inviolabilité; aux ministres responsables le gouvernement.

La France veut le gouvernement du pays par le pays; la cour veut le gouvernement personnel du roi.

Au bout de l'un se trouvent l'ordre et la liberté; au bout de l'autre, une révolution.

Voilà l'état de la question.

BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER.

Il y avait beaucoup d'anxiété aujourd'hui pendant toute la bourse. On redoute les prochaines nouvelles de Belgique, et les discussions qui vont avoir lieu dans la chambre des représentants. On commence en outre à se préoccuper des prochaines élections.

Cinq pour cent	110 85	110 85	110 80	110 85
Quatre pour cent	102 50			
Trois pour cent	78 75	78 75	78 60	78 60
Rentes de Naples	99 10	99 10	99 5	99 5
Actions de la banque	2610			
Quatre canaux	"			

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 20 février 1839. — Deuxième représentation d'ANNE DE BOULES, opéra. — Six heures.

YON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 11.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEL.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE VOLONTAIRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

DITE DU BOCCAGE,

Située à Combe-Blanche, commune de la Guillotière, à trois minutes de la maison dite des Hirondelles, et de la station des Omnibus.

Le dimanche 24 février 1839, et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux et dans les bâtiments de la propriété, à la vente en totalité ou par lots de cette même propriété, cultivée et répartie en jardins, pépinières, vignes, luzernière, bois anglais et allées d'arbres, le tout clos de murs et bien arrosé.

La division par lots offrira aux amateurs des maisons de campagne dans un beau site et parfaitement planté, et aux jardiniers des fonds d'une culture riche et facile.

Des facilités pour le paiement des prix seront accordées aux acquéreurs, qui trouveront toute sécurité et garantie chez les vendeurs.

Pour de plus amples renseignements et pour traiter avant les jours ci-dessus indiqués, s'adresser à MM. Gabriel Perrin et Co, rue de la Monnaie, n° 16, et, en cas d'absence, à Me Morand, notaire, rue de la Gerbe, n° 14.

(1758)

Avis à MM. les pères de famille.

Le sieur Fillion, agent d'affaires à Lyon, place des Célestins, 2, assure définitivement, contre les chances du sort, les jeunes gens appelés au tirage de la classe de 1838.

Le sieur Fillion, pour garantir l'exécution de ses engagements, dépose en l'étude la même somme que celle fournie par l'assuré.

S'adresser chez Me Quantin, notaire, quai St-Antoine, à Lyon, ou au domicile du sieur Fillion. (6325)

ANNONCES DIVERSES.

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux. S'adresser à M. Souchard, coiffeur, place du Plâtre.

(6338) M. Rogié prévient MM. les amateurs qu'il est arrivé chez M. Berger, à la Guillotière, avec un assortiment de soixante chevaux.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6320) A CÉDER de suite. — Une fabrique de bleu d'indigo en pleine activité, avec toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, à MM. J. Gaillard et Co, quai St-Clair, n° 17.

(6337) A LOUER de suite, en totalité ou en parties. — Maison de campagne de dix-huit pièces meublées, avec un clos bien ombragé et indépendant, dans une belle position, très-près de la ville, du côté de St-Clair.

S'adresser quai Bon-Rencontre, n° 66, au 2^{me}.

(6344) A VENDRE pour cause de départ. — Un externat de jeunes gens, avec un beau mobilier de classe et une bonne clientèle, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon. S'adresser à M. Levy, marchand papetier, rue de Puzy, n° 9, à Lyon.

(6343) A VENDRE. — Un fonds de café avec un vaste local, dans un des meilleurs quartiers des faubourgs. S'adresser à M. Petetin, cafetier, place des Terreaux.

(6346) A LOUER de suite. — Appartements de trois, quatre et six pièces agencées, avec la jouissance d'un jardin ayant salle d'ombrage avec une vue superbe, situés à la station des voitures de St-Clair, près de la chapelle de ce nom. S'adresser à M. Chaufourier, faubourg St-Clair.

(6309) A VENDRE. — Un fonds de café - restaurant, situé près du pont de la Gare, à Vaise. S'y adresser.

(6345) Il a été perdu, le 14 du courant, de Vaise aux Brotteaux, un billet de mille francs, souscrit à l'ordre du sieur Juvain, marchand de bois, à Vaise. Ledit billet est daté du 10 courant, et doit être payé le 15 mai prochain. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le rapportera à M. Juvain.

(6332) Une demoiselle, institutrice, ayant fait plusieurs éductions chez des personnes de distinction, désire trouver une maison particulière pour y exercer sa profession. Elle enseigne le dessin et la musique. S'adresser impasse de la rue Savoie, n° 5, au 2^e.

ASSOCIATION CIVILE DES ACTIONNAIRES AUX MINES DE HOUILLE.

Les syndics de la compagnie ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale aura lieu le samedi vingt-trois courant, à onze heures du matin, dans la salle de l'Omnium, rue Royale, n° 29, au 1^{er}. (1757)

(6329) Le sieur DUVERNEY, traiteur, ci-devant rue Lafont, successeur de M. Philibert, actuellement place des Carmes, n° 12, au 1^{er}, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'agrandir d'une vaste salle fraîchement décorée, parquetée, propice aux repas de corps, noces et soirées. Il traite toujours de la même manière que dans la rue Lafont.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pichon; à Chalon, chez M^{me} veuve Gropierre; à Verdun, chez M. Tréfort-Gaudet; à Dôle, chez M. Beg, rue du Faucou.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

PATE PECTORALE

ET

SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Seuls reconnus supérieurs à tous les pectoraux, par un rapport à la Faculté de Médecine de Paris, pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches et maladies de poitrine.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux; chez M. Claraz, pharmacien, rue Neuve; et au dépôt général de la pharmacie des Célestins, place des Célestins.

Dans les faubourgs: chez MM. Galoffre, pharmacien à la Guillotière; Vial, pharmacien à Vaise; Crolat, pharmacien à St-Just; Rouvière, pharmacien à la Croix-Rousse.

Dans le département: dans les pharmacies de MM. Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Tournier, à Givors; Garin, à Condrieu; Arduin, à Amplepuis; Brigaud, à Thizy; et chez MM. Fayolle et Dumas, à St-Genis, et Ramel, marchand à la Croix-Rousse. (802-5801)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gâtes, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, pharmacien des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuses commissions médicales pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

SEUL DÉPOT, à Lyon, chez M^{me} veuve Ravy, rue Puits-Gaillard, n° 7, des articles de parfumerie, cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée, fruit de longues recherches, résultat garanti de nombreux essais, teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge ni les chapeaux. — La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir, de tomber, et les fait réellement pousser en peu de temps, ainsi que les favoris. — L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils d'un visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. — La Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune. — L'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage. — La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. — L'Eau de rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — L'Eau des Chevaliers, reconnue pour détruire la mauvaie haleine et lui donner le parfum le plus suave: elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail. — Prix: 5 fr. chaque article. (3604-803)